



Formalité au rcs

Par Kayssss99

Bonjour,

J'ai crée ma micro entreprise il y'a 1 mois, on m'a informé de l'inscription au RCS. Comment dois-je faire s'il vous plaît .

Sur internet, toutes les informations me ramènent au lien suivant. <https://www.inpi.fr/>

Ne trouvant pas ce que je veux, j'appelle l'inpi. Il me dise qu'il ne s'occupe pas de ça.

Cependant ce lien dit le contraire : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/registre-commerce-societes-rcs>

Je me retrouve embêté mais surtout perdu. Y'a t-il un dossier à remplir ou un déplacement à faire au registre ? J'espère que vous pourrez m'aider à régler ce problème.

Merci de votre compréhension

Par AGeorges

Bonsoir Kaysss,

J'ai crée ma micro entreprise il y'a 1 mois, on m'a informé de l'inscription au RCS

Une société, même une micro-entreprise n'est pas créée simplement parce que vous en avez décidé ainsi.

Une société se crée QUAND vous avez accompli les formalités nécessaires. Ces formalités sont différentes selon votre activité, commerciale ou pas, artisanat, services, ...

L'INPI n'a effectivement rien à voir avec une création de société. Vous devez mal poser les questions sur internet.

Donc :

1. Quelle est l'activité prévue pour votre société ?
2. Selon le cas, déclaration à la CCI ou au CFE ou ...

Ceci pourra déjà vous aider :

[url=<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32886>]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32886[/url]

Si vous avez un peu d'argent, vous pouvez payer un prestataire qui créera votre société en faisant les démarches pour vous.

Sinon, il faudra faire cela vous-même, mais ce n'est pas très compliqué.